



COMMUNAUTE DE COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

NOTE SYNTHÉTIQUE
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

BUDGET ANNEXE 67003 – STATION DE SKI D'ESE (ESE)

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le budget annexe de la station de ski d'Ese ; elle est disponible sur le site internet de la communauté de communes.

La station d'Ese est érigée en SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Le budget de la station de ski d'Ese est **assujéti à la TVA**. Il se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la station, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la station.

I. COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2024

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

2024 constituait le premier exercice comptable de la station d'Ese depuis la prise de compétence de la communauté de communes.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2024, se sont élevées à 159 469,24€.

Bien que la station de ski n'ait pu fonctionner faute d'enneigement, les charges de personnel représentent 29 459,84 €. Ce personnel relève du droit privé et bénéficie d'une garantie d'embauche minimale, conformément à la convention nationale des remontées mécaniques.

Les charges à caractère général sont conséquentes et son inhérentes à la phase de préparation de la saison hivernale ainsi qu'à la réalisation de plusieurs études de diagnostic. Elles sont également très impactées par les dépenses d'ingénierie et de maintenance annuelles des remontées mécaniques ainsi que par le lancement d'une inspection-révision trentenaire du téléski de Vacaghju.

Les autres charges de gestion courantes et les charges financières sont nulles (pas d'emprunt et pas de ligne de trésorerie).





2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

En raison de l'absence d'enneigement sur 2024-2025, les remontées mécaniques n'ont pas fonctionné. Ainsi, aucune recette d'exploitation n'a été enregistrée, à l'exception de la redevance d'une AOT délivrée durant la saison estivale pour l'implantation d'une activité de randonnée équestre sur le domaine (375.22€).

L'unique recette provient de la dotation de démarrage octroyée par la communauté de communes au budget annexe d'Ese à hauteur de 488 000 €.

3. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 328 905,98 €. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 328 905,98 €. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Le niveau de l'autofinancement est élevé en raison des faibles charges à caractère général de 2024 et de l'absence d'ouverture de la station.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 328 905,98 €. Le conseil communautaire a décidé d'affecter - 302 243,62 € pour équilibrer le déficit de la section d'investissement et de reporter la différence 26 662,36 €, en section de fonctionnement du budget primitif 2025.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Les principales dépenses d'investissement concernent la remise aux normes des infrastructures existantes de la station : bâtiments accueillant du public, chalet de restauration, locaux techniques, aménagement de sécurité sur les pistes. Un véhicule 4*4 d'exploitation a été acquis. Un programme d'achat de matériel de sécurité à destination des secours sur piste a été mené. Ces investissements sont menés à la suite de la visite de la commission de sécurité et des préconisations émises. Elles conditionnent la réouverture de la station.

Plusieurs opérations n'ont pas été réalisées intégralement ou n'ont pas pu débiter et se poursuivront sur l'année 2025.

5. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres et des subventions extérieures.



La dotation de départ versée par la communauté de communes et quasi intégralement reversé à la section d'investissement, constitue la principale recette, dans l'attente de l'encaissement des subventions de l'Etat et de la Collectivité de Corse.

Le budget de la station d'Ese n'est pas éligible au Fonds de compensation de la TVA.

II. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2025

Le budget prévisionnel de la station de ski d'Ese doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 397 250,00 €, pour un budget total de 404 425,00 €.

Les charges prévisionnelles de personnel sont en augmentation du fait de la prévision de recrutement d'un directeur de la régie. La prévision tient compte également du dimensionnement habituel des besoins en personnel pour faire fonctionner la station en année normale d'enneigement.

Les prévisions du niveau de charges générales sont augmentées en raison de la poursuite des opérations d'inspection trentenaire du TK de Vacaghju et des prestations de contrôle annuel. Enfin, plusieurs prestations d'étude ou de conseil juridique sont prévues.

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 6 698,00 €.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 377 762,64 €, pour un budget total de 404 425,00 €.

Les produits de vente de forfaits de remontées mécaniques sont nuls en raison de la prise en compte de l'absence d'ouverture de la station pour cette saison 2025 (février-mars).

La recette est constituée uniquement d'une nouvelle subvention d'équilibre octroyée par le budget principal au budget annexe 377 762,64 € à laquelle il faut ajouter le report des excédents de 2024 (26 662,36 €).

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Plusieurs opérations ont débuté en 2024 et vont se poursuivre : bâtiments accueillant du public, chalet de restauration, locaux techniques, aménagement de sécurité. L'achat d'un nouveau générateur électrique est également prévu afin de rendre le chalet de restauration autonome.

Les opérations d'investissement programmées atteignent un montant de 567 663,08 €.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les principales recettes proviennent de l'excédent de la section de fonctionnement 2024, affectés au comblement du déficit d'investissement pour 302 243,62 €.

Le montant des subventions attendues s'élève à 258 244,46 €.



5. ANALYSE DE LA DETTE

Au 1er janvier 2025, la dette de la régie de la station de ski d'Ese est nulle. Il est rappelé que conformément aux engagements pris par la commune de Bastelica avant le transfert de la station à l'intercommunalité, un emprunt à été conservé par la commune de Bastelica.

CONCLUSION

Le budget prévisionnel 2025 traduit la stratégie de consolidation des investissements dédiés à la remise à niveau des infrastructures de la station de ski d'Ese, tout en intégrant les charges liées à l'ouverture annuelle de la saison hivernale. Compte tenu de l'absence d'enneigement sur les deux premiers exercices 2024 et 2025, l'équilibre financier de la station repose exclusivement sur une subvention d'équilibre issue du budget général de la communauté de communes (867 762,64 € cumulés entre 2024 et 2025).

Fait à Bastelicaccia, le 10 avril 2025

**Le Président,
Noël-Dominique LIVRELLI**